



SÉNAT

Monsieur François PATRIAT
Sénateur de la Côte-d'Or
Président du groupe RDPI
Sénat
15 rue de Vaugirard
75 006 Paris

Paris, le 26 décembre 2024

Monsieur le Président,

cher ami

SAÏD OMAR OILI

SÉNATEUR DE
MAYOTTE

Conformément aux dispositions prévues par l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 et par le Règlement du Sénat, je sollicite la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la gestion de crise du cyclone CHIDO, qui a frappé le département de Mayotte le 14 décembre 2024.

Ce cyclone d'une intensité exceptionnelle a causé des dégâts humains et matériels d'une ampleur dramatique, dont on ignore le bilan humain. La catastrophe a également plongé plusieurs milliers de familles dans une situation d'extrême détresse, exacerbée par des destructions matérielles majeures.

Face à l'ampleur du drame, le Gouvernement a décrété une journée de deuil national le lundi 23 décembre 2024, en hommage aux victimes et en soutien aux populations touchées.

Dans ce contexte, il nous apparaît indispensable d'évaluer la gestion de la crise CHIDO à Mayotte :

- 1. Les dispositifs de prévention et d'alerte** mis en place avant l'arrivée du cyclone, afin de déterminer leur efficacité et d'identifier d'éventuelles lacunes.
- 2. La coordination des secours et des moyens déployés** par l'État et les acteurs humanitaires, tant pendant qu'après la catastrophe.
- 3. La prise en charge des blessés, des sinistrés et des personnes décédées**, incluant l'organisation des évacuations, l'attribution de l'aide alimentaire, et des aides financières et matérielles.

La création de cette commission d'enquête est indispensable, compte tenu des graves manquements observés lors de la gestion de ce cyclone à Mayotte. L'ampleur de la catastrophe a révélé des lacunes dans la préparation et la réponse des autorités, avec une coordination insuffisante et des ressources inadéquates pour faire face à l'urgence. Il est crucial de faire la lumière sur ces dysfonctionnements et de formuler des recommandations concrètes pour

améliorer les dispositifs d'anticipation et de réponses face aux risques climatiques, afin d'éviter que de telles erreurs ne se reproduisent dans un territoire aussi vulnérable.

Je souhaite que cette demande reçoive un accueil favorable et je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Saïd OMAR OILI
Sénateur de Mayotte



Bien à toi